

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Semaine de l'Epargne Solidaire en Aquitaine - Subvention et participation de la
Communauté Urbaine - Décision -**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2003, la Semaine de l'Epargne Solidaire est organisée en France au niveau des régions (PACA, Rhône Alpes, Pays de la Loire, Ile de France) dans le but de promouvoir l'épargne solidaire et ses produits financiers auprès du grand public.

L'épargne solidaire est fondée sur la volonté d'utiliser l'épargne comme outil de financement de projets ou d'entreprises à forte plus-value sociale, environnementale, humanitaire (la démarche de ses épargnants est militante puisqu'ils acceptent pour cela le principe d'une éventuelle moindre rémunération).

Le porteur de ce projet est **l'association loi 1901 FINANSOL**, créée en 1995. Cette association poursuit 3 grands objectifs :

- la promotion des finances solidaires (vers le grand public, les entreprises avec l'épargne salariale solidaire, et les associations)
- la labellisation de produits financiers (59 produits d'épargne solidaire ont aujourd'hui le label Finansol)
- le lobbying auprès des pouvoirs publics

1 – La première Semaine de l'Epargne Solidaire sera organisée en Aquitaine du 20 au 27 octobre 2007

Pour la première fois, la Semaine de l'Epargne Solidaire va se dérouler en Aquitaine en 2007, du fait d'un partenariat privilégié entre FINANSOL et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour le montage de ce projet, 3 types de partenaires sont sollicités :

- collectivités et EPCI (Région ; Conseils Généraux, grandes mairies : Bordeaux, Agen, Pau, Mont-de-Marsan ; Communautés d'Agglomération et CUB)
- banques régionales, gestionnaires de fonds
- acteurs de terrain régionaux

Budget prévisionnel de la Semaine de l'Épargne Solidaire en Aquitaine au 30 mai 2007

N° poste	Dépenses	€ TTC	%	Recettes	€ TTC	%
1	Frais de coordination : (ressources humaines + frais) - Finansol	25 000	25%	Collectivités :	50 000	50%
				Conseil régional Aquitaine	30 000	
2	Honoraires : - Conseil et création en communication - Relations presse	15 000	15%	Conseil Général Gironde	5 000	
				CUB	5 000	
				Conseil Général Lot-et-Garonne	5 000	
				Ville de Pau	5 000	
3	Frais techniques de la campagne : Impressions et livraison des documents, achat d'espaces, partenariat radio, frais de réalisation, frais de reproduction, bannière site, frais de coursier, etc...	45 000	45%	Partenaires privés :	50 000	50%
				Caisse des Dépôts	15 000	
				Crédit Coopératif	5 000	
				Crédit Agricole	10 000	
				Banque Postale	5 000	
				Banque Populaire Sud Ouest	5 000	
				CARAC	5 000	
				MACIF	5 000	
4	Frais des autres opérations : Coordination locale, frais de déplacements, mailing, frais de bouches, frais d'organisation d'événements, frais des bénévoles, etc...	15 000	15%			
	Total des dépenses	100 000	100%	Total des recettes	100 000	100%

2 – Objectifs de la manifestation et enjeux du partenariat avec la CUB

Les objectifs de la manifestation seront de 2 niveaux :

- développer la notoriété de l'épargne solidaire via une campagne de communication grand public : les actions porteront à la fois sur de l'affichage public, l'achat espaces publicitaires, la diffusion massive de dépliants, ainsi que sur des actions de proximité et de mobilisation (débat, conférences, tables rondes, un « temps fort » thématique...) organisées partout sur le territoire aquitain
- augmenter le nombre de souscriptions vers des produits d'épargne solidaire ; les résultats des campagnes précédentes sont probants : entre 675 000 et 2,2 millions de personnes touchées ; entre 36 et 62 retombées média ; et surtout de 500 à 1500 nouveaux épargnants solidaires par campagne

Le partenariat de la CUB pour ce projet repose sur la volonté de mettre en avant ses préoccupations économiques et sociales vis-à-vis des habitants de l'agglomération, et également de communiquer sur les impacts de l'épargne solidaire en termes de projets aidés (liés à la création d'emplois, le logement par exemple) sur le territoire.

3 – Intervention de la Communauté Urbaine

Il est proposé une intervention de la CUB via le versement d'une subvention et également à travers un partenariat technique :

- Une participation financière de 5 000 €, comme cela est conforme au barème de subventions des collectivités sollicitées.
- Un partenariat technique, impliquant une participation au comité opérationnel et une contribution à la communication grand public (recherche de supports d'affichage type Journal de la CUB par exemple) et à l'organisation d'un événement « temps fort » à Bordeaux.

4 – Suivi - évaluation de l'action

A l'issue de cette action, l'association FINANSOL produira à la CUB :

- un compte rendu financier de l'action, conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
- une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises, les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux,

Ce compte rendu financier devra être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** : l'attribution à l'association FINANSOL, pour la réalisation de l'action proposée, d'une subvention d'un montant de 5 000 €.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 article 6574 sous-fonction 900 du budget de l'exercice 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JUILLET 2007
PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2007